



MAIRIE
DE
LA BARTHE-DE-NESTE

Tel : 05 62 98 21 32

mairie.labarthedeneeste@orange.fr

www.mairiedelabarthe.fr/

Informations Municipales

Novembre 2014

Extraits de la rubrique « Actualités »
du site INTERNET
www.mairiedelabarthe.fr/

COMMUNIQUE URGENT DU :



A partir du Lundi 3 novembre, les tournées de ramassage des déchets ménagers évoluent. Pour LA BARTHE DE NESTE, il faudra sortir vos bacs de collecte sélective (jaune) le mercredi soir.

Pas de changement pour les bacs d'ordures ménagères (vert), à sortir le jeudi soir.

PET ALERT 65 - PAGE FACEBOOK POUR LA RECHERCHE D'ANIMAUX



Le réseau "Pet Alert" est né sur le constat d'un manque de moyen efficace pour rechercher son animal perdu. On compte un réseau Pet Alert par département. Au moyen d'un "like" sur la page du Pet Alert de son département, on peut être informé, en temps réel, d'un avis de perte près de chez nous. Le pouvoir départemental est inouï car Pet Alert touche les gens près de chez eux en leur apportant l'information là où ils sont.

Pet Alert s'appuie sur le pouvoir viral de Facebook : plus un avis est aimé et partagé, plus Facebook le présentera à d'autres utilisateurs augmentant ainsi le potentiel de diffusion de l'avis. Ce moyen est un excellent complément aux affiches à l'heure où les français développent leur utilisation des réseaux sociaux ...

Le fonctionnement de Pet Alert est entièrement gratuit et est géré par une communauté de modérateurs bénévoles sur toute la France.

APPEL A LA VIGILANCE

Une nouvelle fois, nous sommes alertés par nos concitoyens sur des démarchages commerciaux téléphoniques conduisant à des visites de soi-disant techniciens en bâtiment (traitement de charpentes notamment) ou en énergie solaire. Il est arrivé que ces entreprises soutiennent qu'elles bénéficiaient d'une "autorisation" de la municipalité.

IL N'EN EST RIEN !

Un appel à la vigilance est donc lancé, et la municipalité recommande :

- 1 - de solliciter une autorisation écrite signée de Monsieur le Maire
- 2 - de prendre plusieurs avis avant de commencer des travaux
- 3 - d'appeler systématiquement la mairie lors de démarchages se réclamant d'une "autorisation" municipale en indiquant le nom de la société.

RAPPEL AUX LABARTHAIS

Il vous est rappelé qu'en vertu de l'arrêté municipal du 18 août 1986, "les chiens errants circulant sur la voie publique, même tenus en laisse ou muselés, devront être munis d'un collier portant, gravés sur une plaque de métal, le nom et le domicile de leur propriétaire". Le respect de ces dispositions rend de précieux services lors de la recherche du propriétaire d'un chien errant.

PRIME POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS PRIVÉS

Les propriétaires occupants souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique dans leur logement peuvent, sous certaines conditions, bénéficier, jusqu'au 31 décembre 2015, d'une prime exceptionnelle de 1 350 €.

Le demandeur doit être propriétaire occupant du logement faisant l'objet des travaux. Ce logement doit constituer sa résidence principale (occupé plus de 8 mois par an) ; il doit avoir des ressources qui ne dépassent pas un plafond, en fonction de la composition du ménage .

Pour bénéficier de la prime, le logement doit être situé sur le territoire national et être achevé depuis plus de 2 ans.

Plus d'informations sur toutes les questions relatives à l'habitat auprès de L'Association Départementale D'Information sur le Logement (ADIL) à TARBES :

05 62 34 67 11

<http://www.adil65.org/>